



Perspectives autochtones sur les pratiques de préservation numérique des bibliothèques et archives

Présenter à la Conférence virtuelle du RCDR, 13 octobre 2020

Deborah Lee, Indigenous Knowledge Coordinator, COPPUL

Rebecca Dickson, Digital Preservation Coordinator, COPPUL

Reconnaissance territoriale :

Prairies

Pacifique





Aperçu de la présentation

- Présentations
- Impacts de la colonisation sur les relations entre les autochtones et les colons
- Regard colonial sur l'intendance numérique
- Droits et protocoles autochtones de propriété culturelle
- Exemples de collaboration fructueuse pour la préservation culturelle autochtone
- Valorisation des documents et du savoir autochtone à risque
- Conclusions
- Références
- Questions

Présentations :

Deborah



Rebecca



<https://www.flickr.com/photos/msvg/24011837350>



Impacts de la colonisation sur les relations entre les autochtones et les colons



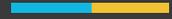
Impacts de la colonisation sur les relations entre les autochtones et les colons :

- Oppression historique et contemporaine des populations autochtones
- Perte de vies, de savoir et de cultures autochtones (y compris les langues)
- Résistance des peuples autochtones
- Méfiance des populations autochtones à l'égard des agents coloniaux

« Les mécanismes coloniaux par lesquels l'information et le savoir autochtone est détourné contre ces mêmes populations sont si omniprésents que les questions d'accès, de sécurité, de divulgation, de sécurité, de vie privée et de droits au savoir privilégié sont essentielles pour les communautés tribales ».

(Duarte, 2017, p. 47)





Regard colonial sur l'intendance numérique

«L'intendance numérique englobe toutes les activités liées au soin et à la gestion des objets numériques au fil du temps. Une bonne gestion numérique aborde toutes les phases du cycle de vie des objets numériques: de la conception, la création, l'évaluation, la description et la préservation des actifs numériques à l'accessibilité, à la réutilisation et au-delà. »

(McCurry, 2014)

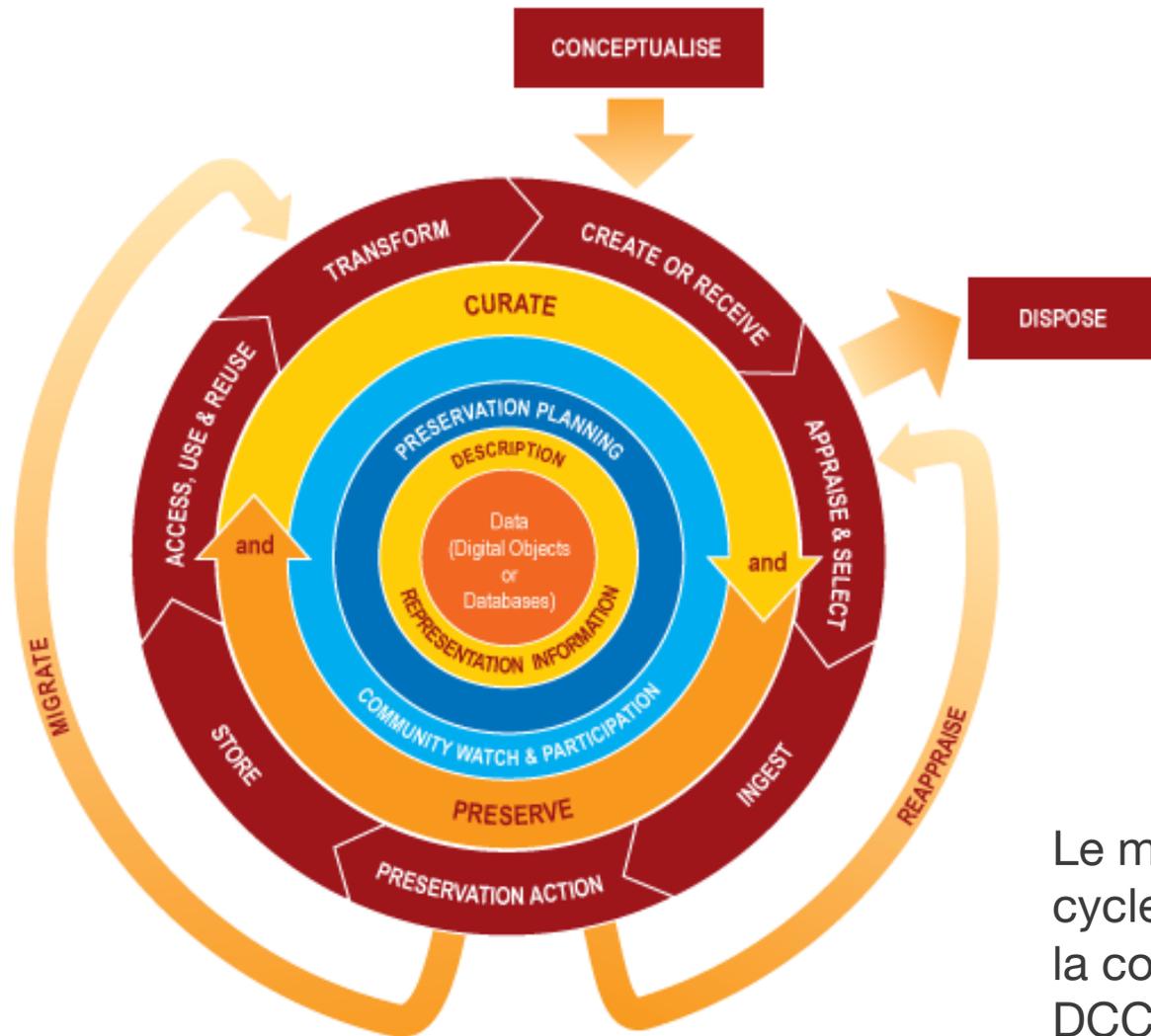


Regard colonial sur l'intendance numérique

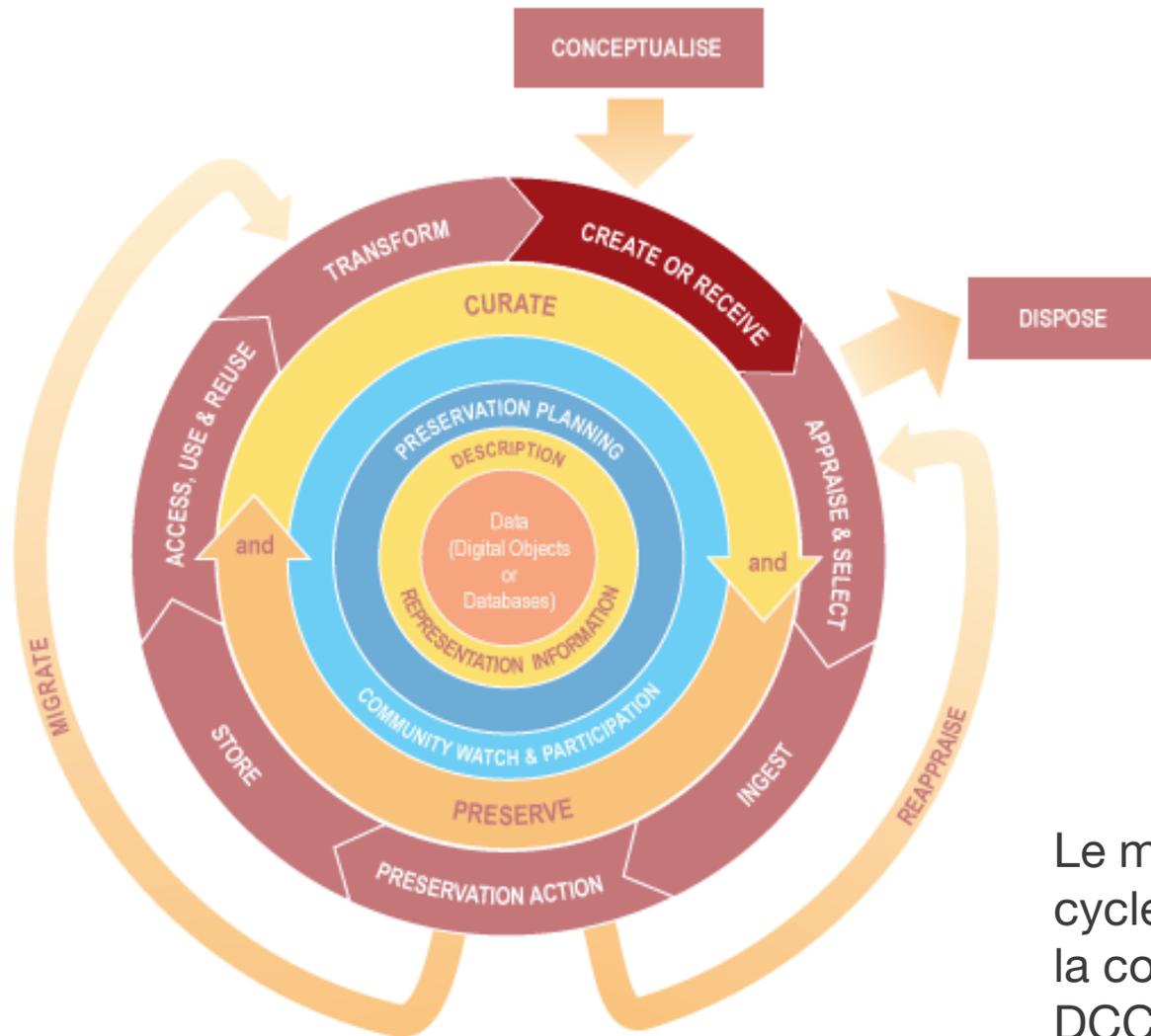
« Les modèles typiques de conservation numérique reposent sur le cadre suivant : (1) obtenir/trouver (2) organiser (3) partager le contenu.

(Christen, 2018, p. 405)



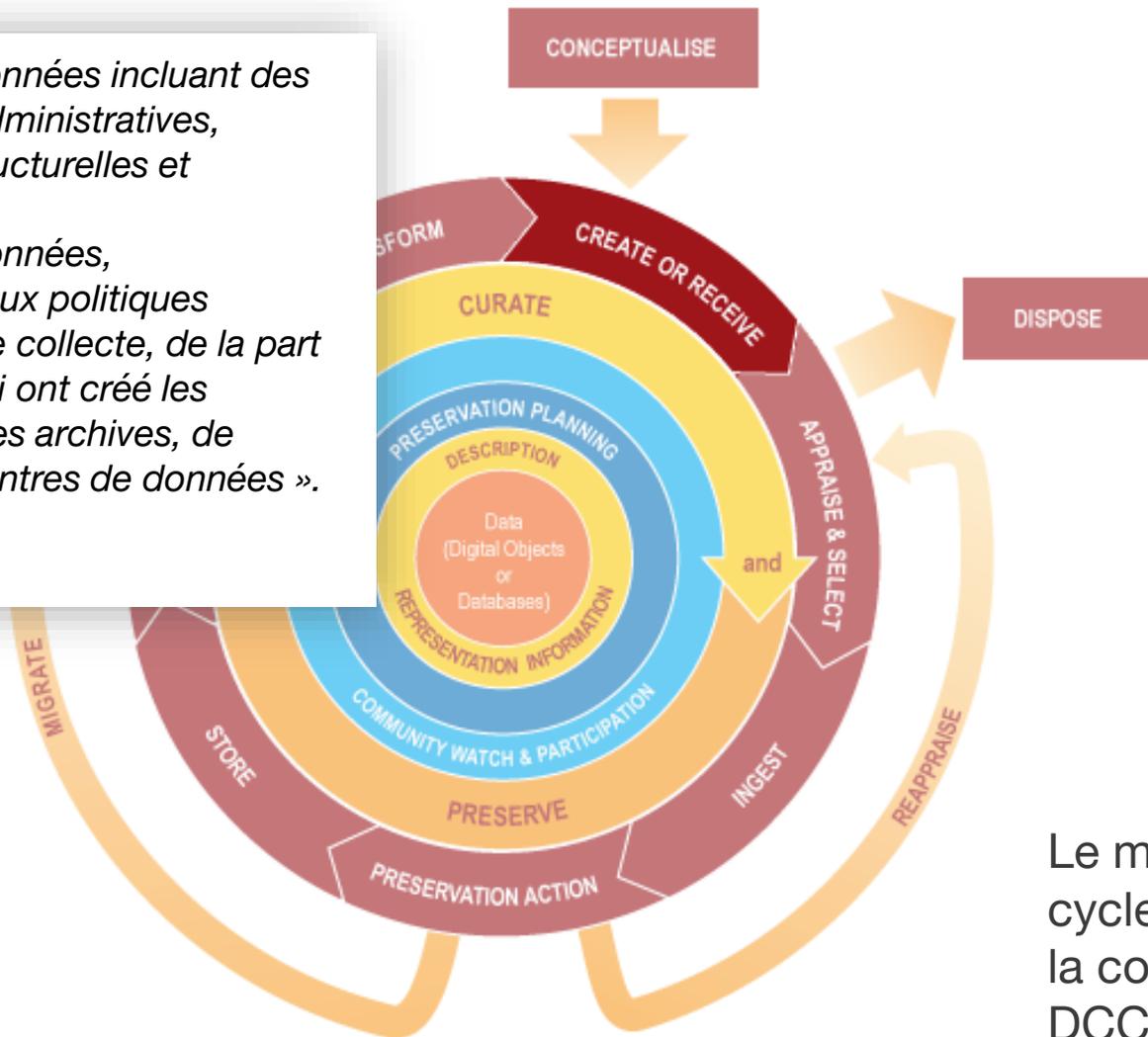


Le modèle de cycle de vie de la conservation DCC



Le modèle de cycle de vie de la conservation DCC

« Création de données incluant des métadonnées administratives, descriptives, structurelles et techniques[...] Réception de données, conformément aux politiques documentées de collecte, de la part des individus qui ont créé les données, d'autres archives, de dépôts ou de centres de données ».



Le modèle de cycle de vie de la conservation DCC

Regard colonial sur l'intendance numérique

« Même les processus de travail très organisés commencent par l'obtention de contenu. Ils suggèrent commencent par la découverte, qui elle répète le paradigme d'accumulation coloniale, où le contenu est dissocié de cultures et de populations, donc offert librement à quiconque le trouve.

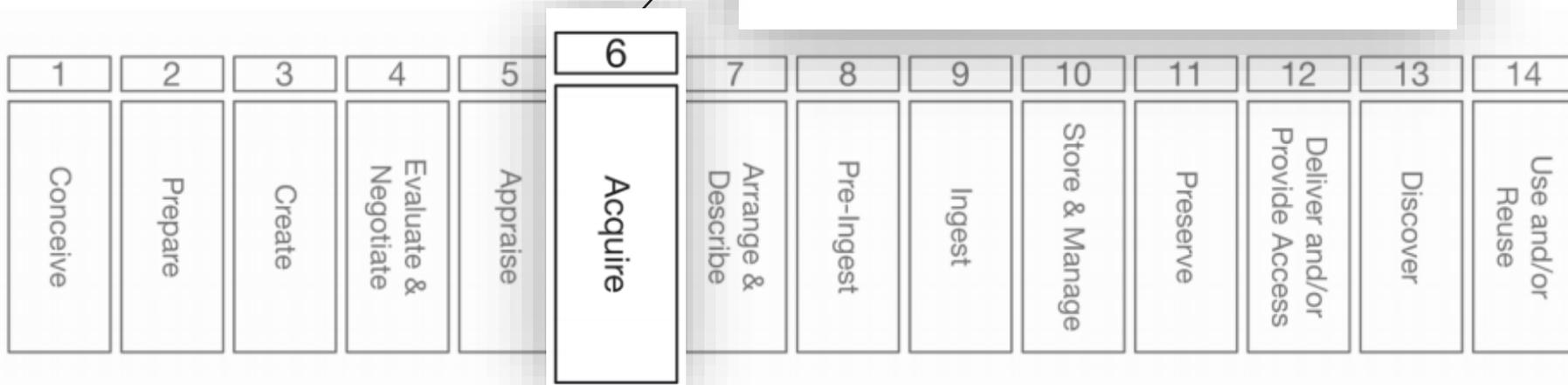
(Christen, 2018, p. 405)



1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Conceive	Prepare	Create	Evaluate & Negotiate	Appraise	Acquire	Arrange & Describe	Pre-Ingest	Ingest	Store & Manage	Preserve	Deliver and/or Provide Access	Discover	Use and/or Reuse

Modèle de flux de travail de
l'intendance numérique
(Langley, 2019)

« Acquisition (étape 6) : transfert du contenu de la part du donateur ou chercheur à l'établissement d'acquisition ».



Modèle de flux de travail de l'intendance numérique (Langley, 2019)

Regard colonial sur l'intendance des données numériques

« On imagine que le processus est neutre : on saisit tout simplement un bien de consommation ... Le contenu est envisagé comme étant libre d'accès, réutilisable et détaché des communautés, individus ou familles qui sont parfois profondément attachés à ces documents ».

(Christen, 2018, p. 405)

Droits et protocoles autochtones de propriété culturelle

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007)

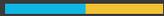
Article 11 :

1. **Les peuples autochtones ont le droit** d'observer et de revivifier leurs traditions culturelles et leurs coutumes. Ils ont notamment le droit **de conserver, de protéger et de développer les manifestations passées, présentes et futures de leur culture**, telles que les sites archéologiques et historiques, l'artisanat, les dessins et modèles, les rites, les techniques, les arts visuels et du spectacle et la littérature.
 2. **Les États doivent accorder réparation** par le biais de mécanismes efficaces — qui peuvent comprendre la restitution — **mis au point en concertation avec les peuples autochtones, en ce qui concerne** les biens culturels, intellectuels, religieux et spirituels **qui leur ont été pris** sans leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, **ou en violation de leurs lois, traditions et coutumes.**
- 

Droits et protocoles autochtones de propriété culturelle

« L'arrêt australien *Foster v. Mountford* (1976) a interdit la vente d'un livre contenant du savoir sacré que des aînés avaient transmis en toute confiance à un célèbre anthropologue » (p. 141).

-Battiste, M. & Henderson, J. (2000)



« **Le point de départ** de toute recherche éthique sur le patrimoine et le savoir autochtones **doit reposer sur les lois des peuples autochtones** qui sont étudiés. **Ces lois** définissent la notion de propriété, **précisent qui a le droit de partager et de posséder le savoir, en plus de déterminer qui en bénéficie. Le patrimoine et le savoir autochtones ne sont pas des biens de consommation et ils n'appartiennent pas aux états-nation ni leur chercheurs.** Le patrimoine et le savoir autochtones sont un don sacré, qui s'accompagne de responsabilités pour le bien des générations futures ».

(Battiste & Henderson, p. 144).



Exemples de protocoles autochtones :

- Des populations aborigènes en Australie ont défini l'accès à leur savoir en fonction du genre et d'autres facteurs.
- Elles ont aussi un protocole selon lequel il est interdit de donner accès aux images de personnes décédées.
- Plusieurs nations autochtones dans le territoire qui est connu sous le nom de Canada ont des protocoles sur le moment de l'année où certaines histoires peuvent être racontées.

Toutes les communautés doivent définir l'accès aux documents en fonction de leurs propres protocoles.



Perspectives autochtones sur le droit d'auteur :

« À qui appartiennent les données ? Prenons l'exemple d'aînés qui ont transmis des récits lors d'une conférence il y a quelques années. Les organisateurs les ont ensuite donnés à une éditrice qui en a fait une collection, dont les droits lui étaient attribués. En ce qui concerne le droit d'auteur et les marques de commerce, les communautés autochtones se demandent comment on peut s'approprier leurs récits. Ces histoires n'appartiennent pas à un individu, mais elles sont créées par un effort collectif de la communauté. Elles ne viennent pas d'une personne, mais d'une culture, d'une langue et d'une situation. Il s'agit d'un effort et d'un enjeu collectif ».

- **Battiste, M. in Lee, Smith & Gagné (2018)**



**Exemples de
collaboration
fructueuse pour la
préservation
culturelle autochtone**



Voices of Amiskwaciy

Sharing Stories from Indigenous Edmonton

Voices of Amiskwaciy is a space that supports the community to create, share, discover and celebrate local Indigenous content online. Share your history, your knowledge, your vision, your voice.

Share Your Story

PLATEAU PEOPLES'

WEB PORTAL

This portal is a collaboratively curated and reciprocally managed archive of Plateau cultural materials. [More Details »](#)

BROWSE BY TRIBAL PATH



Séliš u Qlispé



Nimípuu [Nez Perce]



Yakama



Confederated Tribes of Warm Springs

« **Quel genre de théorie, d'approche, de système et de mécanisme** faut-il pour soutenir les objectifs à long terme des populations autochtones ? **Que pouvons-nous apprendre** de leur expérience de la colonisation? »

(Duarte, 2017, p. 47)



« Si on inclut au modèle ‘obtenir, conserver, partager’ et l’agrandit en **incluant un processus de vérification culturelle, éthique, et historique à chaque étape**, on favorise la collaboration, la spécificité historique et l’éthique ».

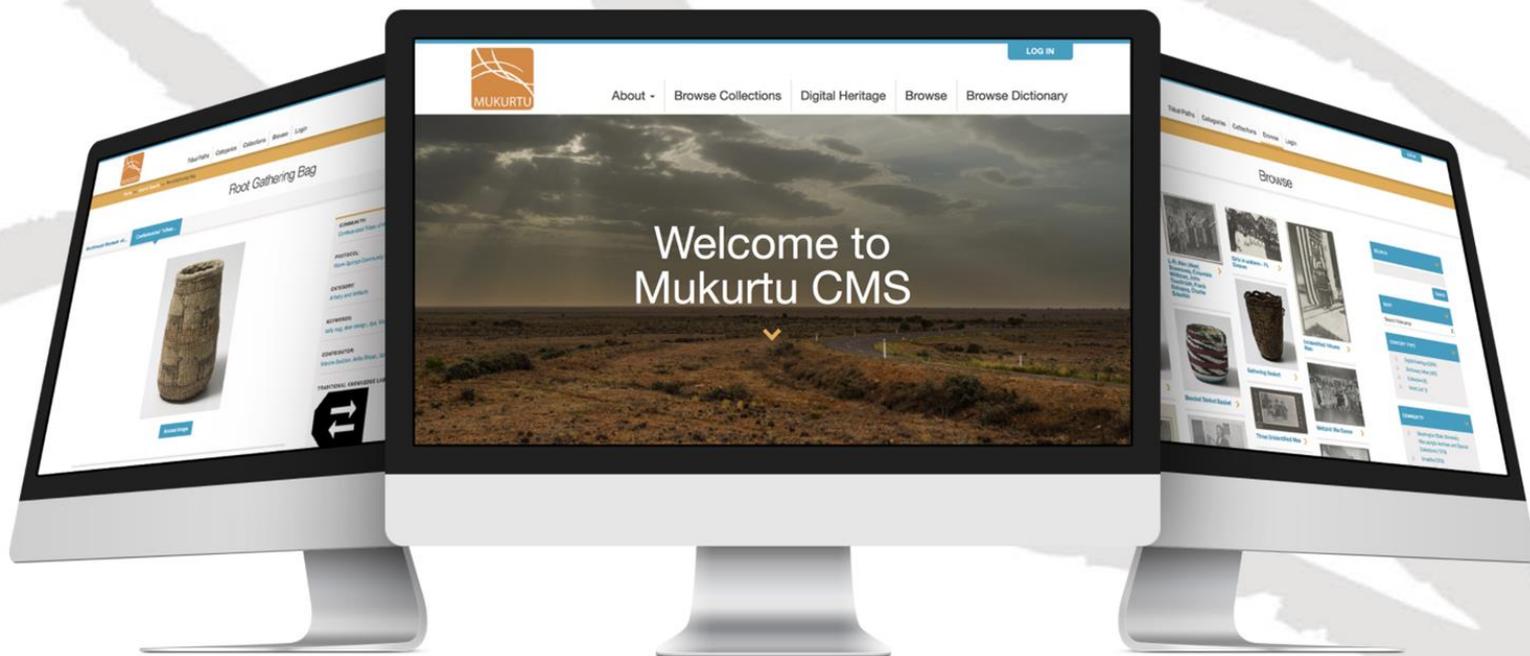
(Christen, 2018, p. 406)



[Learn](#) [About](#) [Get](#) [FAQs](#) [Showcase](#) [Mobile](#) [News](#) [Support](#)

Welcome to Mukurtu CMS

A Safe Keeping Place





Valorisation des documents et du savoir autochtone à risque

Une grande partie de documents à risques ne sont plus accessibles (p.ex. enregistrements d'entrevues fragiles dans des langues autochtones et non- autochtones)

Il faut collaborer de toute urgence avec les communautés autochtones qui désirent préserver ces documents.

Que peut-on faire ?



Conclusions

L'objectif de ces collaborations est de tisser des liens respectueux et non pas d'acquérir des collections.

« L'extraction et l'assimilation vont de pair : le colonialisme et le capitalisme sont fondés sur ces deux notions. Mon territoire est vu comme une ressource. Mes ancêtres dans le monde végétal et animal sont vu comme des ressources. **Ma culture et mon savoir son vus comme des ressources.** »

— Leanne Betasamosake Simpson (2013/2018)



« L'extraction annule toutes les relations qui donnent un sens au bien qui est saisi. Avec le colonialisme et la conquête, on prend sans demander : **le savoir**, les femmes et les peuples autochtones ».

— Leanne Betasamosake Simpson



Références

- Battiste, M. & Henderson, J.[S.]Y. (2000). *Protecting Indigenous Knowledge & Heritage: A Global Challenge*. Saskatoon: Purich Publishing.
- Christen, K. (2018). Relationships, Not Records. In J. Sayers (Ed.), *The Routledge Companion to Media Studies and Digital Humanities* (1st ed., pp. 403–412). <https://doi.org/10.4324/9781315730479-42>
- Digital Curation Centre. The DCC Curation Lifecycle Model. <https://www.dcc.ac.uk/guidance/curation-lifecycle-model>
- Duarte, M. (2017). *Network Sovereignty: Building the Internet Across Indian Country*. Seattle: University of Washington Press.
- Langley, S. (2019). Digital Preservation Should Be More Holistic: A Digital Stewardship Approach. In Myntti, J. American Library Association, *Digital Preservation in Libraries: Preparing for a Sustainable Future*. [Book chapter]. <https://doi.org/10.17863/CAM.34317>

Références

- Lee, D., Smith, D. & Gagné, M-L. (2018). University Library Report on the Ithaka S+R Study on Improving Library Resources & Services for Indigenous Studies Scholars: University of Saskatchewan Context. Saskatoon: University of Saskatchewan. Accessed Sept. 27, 2020: <https://harvest.usask.ca/handle/10388/11626>
- McCurry, Jamie. (2014, April 14). Digital Stewardship: the one with all the definitions. [Blog post]. Accessed October 2, 2020: <https://collation.folger.edu/2014/04/digital-stewardship-the-one-with-all-the-definitions/>
- Simpson, L. Betasamosake. (2017). *As We Have Always Done: Indigenous Freedom Through Radical Resistance*. Minneapolis: University of Minnesota Press.
- United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Indigenous Peoples and Development Branch/Secretariat of the Permanent Forum on Indigenous Issues (2007). *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*. New York: United Nations. Accessed Sept. 27, 2020: https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP_E_web.pdf



Questions ?